

Jean-Baptiste André Godin à Dureteste, 8 mars 1864

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Dureteste, 8 mars 1864, 1864-03-08

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43076>

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (123r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 mars 1864](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Dureteste](#)

Lieu de destination Charleville-Mézières (Ardennes)

Description

Résumé Sur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Jean-Baptiste André Godin souhaite un prompt rétablissement à Dureteste. Godin est contraint d'accepter l'offre de Dureteste de se faire remplacer dans l'affaire par Vesseron, avocat à Sedan, mais il signale qu'il aurait préféré confier l'affaire à Phillipoteaux.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Phillipoteaux \[monsieur\]](#)
- [Vesseron \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Sedan \(Ardennes\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 8 mars 1664

Monsieur Duretelle

J'ai appris avec grande gêne votre
lettre du 2 courant que vous êtes envoi
deffendant et malgré la priuation dont
vous pouvez devoir vous entourer au sujet
de mon affaire je me plains à ceindre
pour vous le moment de l'abandonnement de votre
dame.

au point où l'affaire en est arrivée
je ne pourrai sans risque affondre
confirmer un autre avocat que celui de
votre épouse mon affaire dans quel état
est en souffrir et sans que ce soit pour
moi le sujet d'un voyage immédiat que je
n'ai quinze temps de faire je ne puis donc
que faire tout ce que je pourrai pour que
l'abbé Lidderon qui a été l'officier que vous
me faites et vous faire des plus bons
avis possible.

je vous dis que je n'aurai d'autre
qu'en raison de précédentes relations que
je ne crois pas qu'il y ait de part ou d'autre
fait chose préméditamment dans l'intention de
l'abbé ou que j'essaie de le faire sans
autre considération que celle à lui que
je me suis adressé

Veuillez avec les remerciements que je fais pour
Votre dame agréer mes parfets à elle

Georges